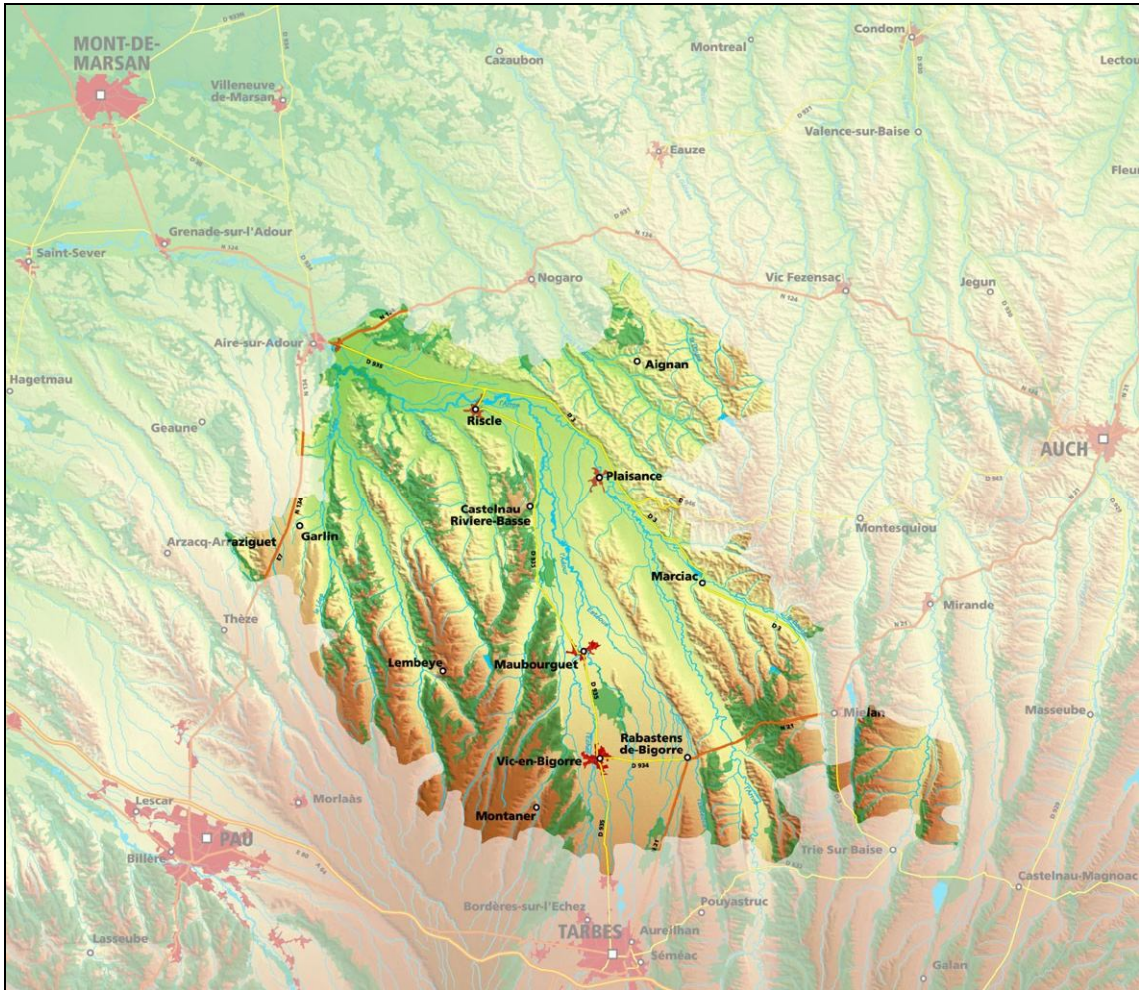


# ANNEXE 1

## Présentation détaillée de la stratégie de développement



### Convention Territoriale du Pays du Val d'Adour 2008 /2013



# SOMMAIRE

## Présentation du territoire

## Bilan des programmes mis en œuvre sur la période 2000-2006 et éléments de diagnostic

### I. Les différents programmes mis en place

- A. Le contrat de Pays
  - 1. La Charte Architecturale et Paysagère
  - 2. Le Schéma de Développement économique
  - 3. La Charte Territoriale des Services
- B. L'initiative communautaire LEADER
- C. INTERREG et les projets de coopération
  - 1. Aquafil
  - 2. Urgente
  - 3. Qualitur

### II. Une évaluation engagée dès 2006 : méthode et démarche

- A. L'évaluation de l'ensemble des programmes menés sur la période 2000-2006
  - 1. L'évaluation technique
  - 2. La concertation pour enrichir l'évaluation
- B. L'évaluation du système local d'organisation

### III. Les résultats de l'évaluation

- A. Les résultats relatifs aux programmes de développement
  - 1. Des actions à requalifier
  - 2. Des actions à améliorer
  - 3. Des actions de qualité à conforter
- B. Les résultats concernant le système d'organisation locale

### IV. Le diagnostic

- A. L'eau
- B. Les énergies et la qualité environnementale
- C. Gestion de l'espace, urbanisme et habitat
- D. Services
- E. Développement économique
- F. Culture, tourisme, patrimoine
- G. Organisation locale
- H. Gouvernance

## La stratégie de développement durable du Pays du val d'Adour 2007-2013

### I. Méthode d'élaboration de la nouvelle stratégie

- A. Le Forum Pays
- B. Les réunions publiques d'information
- C. Les ateliers thématiques

### II. Présentation de la stratégie

### I. L'organisation locale du Pays du Val d'Adour

#### A. Les instances locales

1. Le GIPADT Euradour
2. Le Conseil de développement
3. La Semadour et les animateurs Pays

#### B. L'organisation des partenariats locaux

1. Les outils de participation et les principes de co-décision
2. La mise en place d'un système de suivi-évaluation permanent
3. Le dispositif d'ingénierie

### II. Le dispositif de mise en œuvre au titre des politiques territoriales

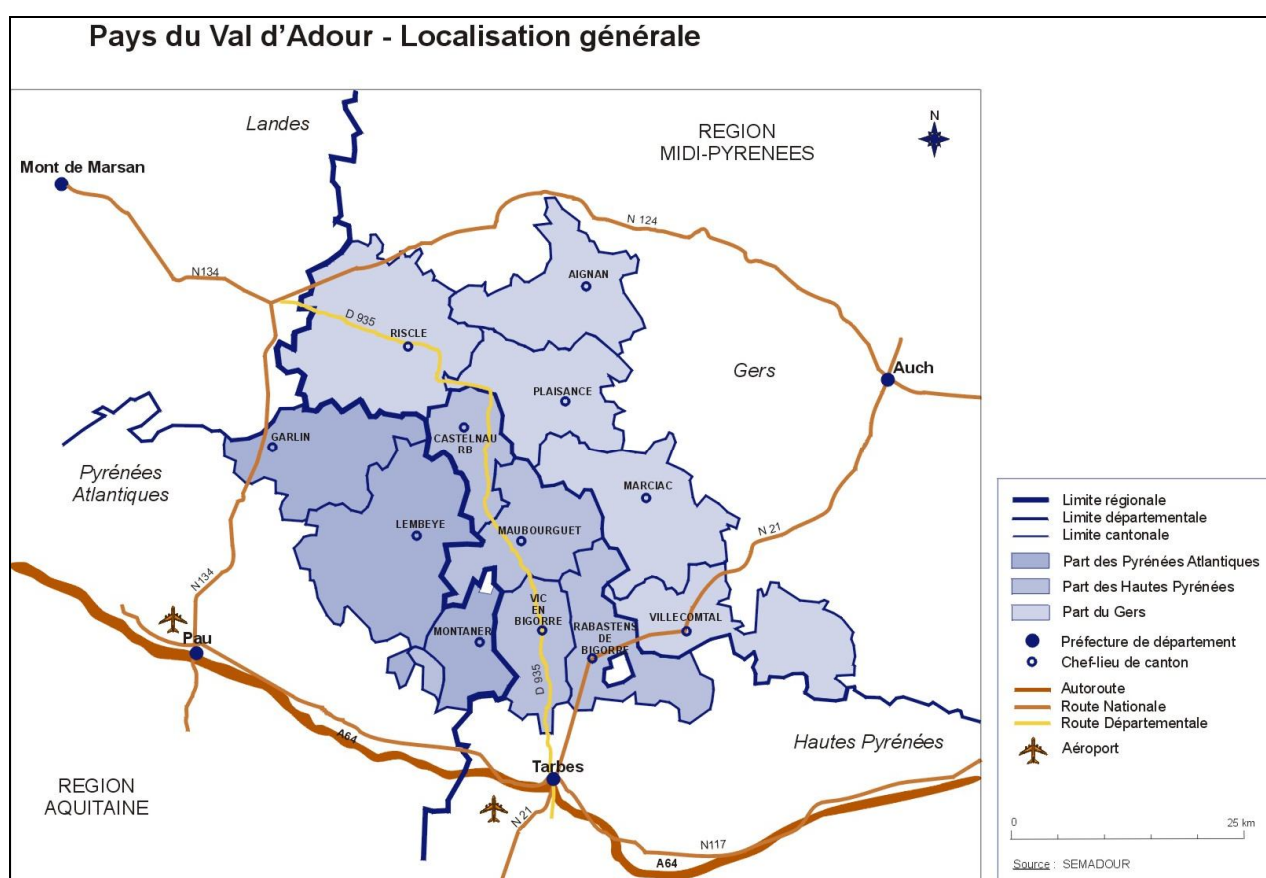
#### A. Le comité territorial de concertation et de pilotage

#### B. Le comité des financeurs

# PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays du Val d'Adour, qui regroupe 202 communes, 12 cantons, 12 communautés de communes, se situe au carrefour de 3 départements (Hautes Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques) et 2 régions (Aquitaine et Midi Pyrénées). Il se caractérise par deux entités géographiques bien distinctes : une zone de coteaux peu pentue de part et d'autre d'une large plaine alluviale, la vallée de l'Adour, axe principal de communication.

<b>2 Régions</b>	Aquitaine - Midi-Pyrénées
<b>3 Départements</b>	Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées
<b>12 Cantons</b>	Aignan, Castelnau-Rivière-Basse, Garlin, Lembeye, Maubourguet, Marciac, Miélan, Montaner, Plaisance du Gers, Rabastens-de-Bigorre, Riscle, Vic-en-Bigorre
<b>202 Communes</b>	Gers : 83 communes Hautes-Pyrénées : 58 communes Pyrénées-Atlantiques : 61 communes
<b>Population</b>	51 214 habitants
<b>Superficie</b>	1 779 km <sup>2</sup>
<b>Densité</b>	29 habitants/km <sup>2</sup>



Des conditions géographiques et agro-climatiques favorables (plaine alluviale riche bordée de coteaux, axes de communication, ressources en eau, climat océanique tempéré) ont permis d'asseoir une activité agricole variée qui, au cours des siècles, a participé à la construction historique, culturelle et paysagère du Val d'Adour.

Bien qu'en proximité des pôles urbains de Pau, Tarbes, Auch et Mont de Marsan, le Pays du Val d'Adour conserve aujourd'hui encore ses caractéristiques rurales. La Surface Agricole Utilisée représente 60% de l'espace.

L'Adour et ses principaux affluents (l'Arros, l'Echez, le Louet, le Lées) qui constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse ont permis l'implantation dans la plaine de cultures qui nécessitent une grande disponibilité en eau.

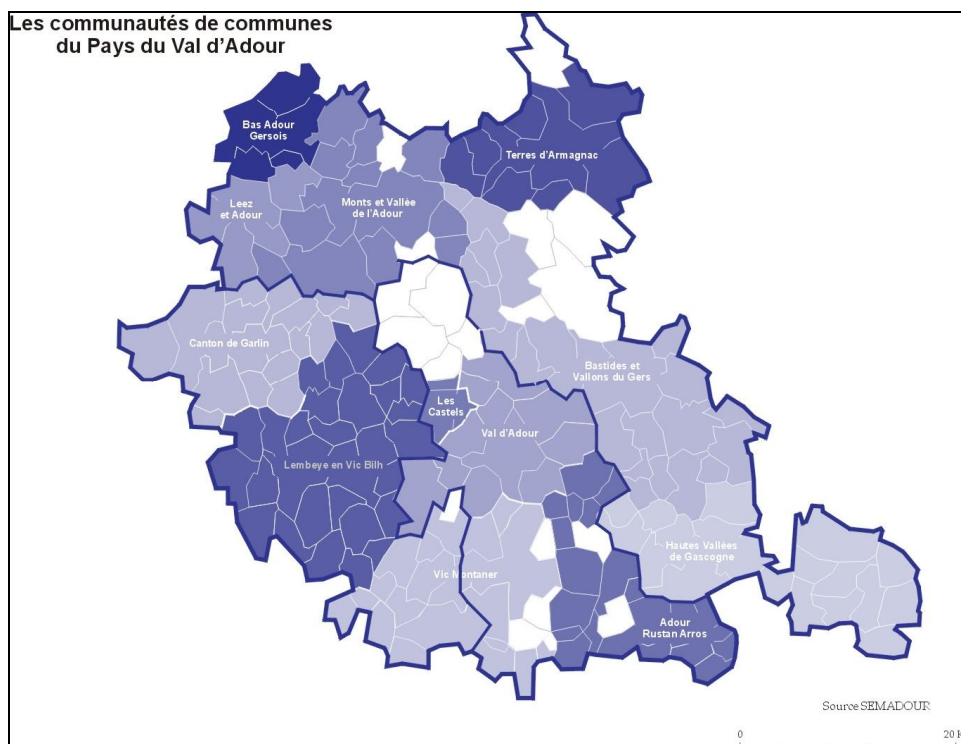
Les coteaux sont encore caractérisés par des systèmes de polyculture-élevage, basés sur des structures moins étendues. Cette zone de coteaux, au sol caillouteux et parfois argileux, a accueilli très tôt des vignobles. La viticulture, qui compte deux zones d'Appellation d'Origine Contrôlée et des vins de qualité supérieure, couvre près de 3.650 ha.

Cet espace rural se caractérise par l'absence de grands pôles urbains (aucune ville de plus de 6.000 habitants) et la vitalité de ces bourgs-centres, bien répartis sur l'ensemble du territoire et autour desquels s'articule la vie locale. Comme autant de points névralgiques, ils concentrent commerces, services et entreprises locales et captent par là même la plupart de la population active. Ce réseau s'appuie sur le maillage des voies de communication, renforçant les échanges. Les bourgs des coteaux conservent un caractère enclavé. Néanmoins, ils s'inscrivent dans ce maillage car tous sont proches d'un bourg de vallée (Montaner / Vic ; Garlin/Aire sur Adour ; Lembeye /Maubourguet).

Tout comme la majorité des services à la population, le tissu artisanal et commercial se concentre dans les bourgs centres et plus particulièrement ceux qui bénéficient des axes de communication et qui ont conservé leur pouvoir attractif grâce à l'implantation de moyennes et grandes surfaces. L'attractivité de ces bourgs-centres, qui sont en général les chefs lieux de canton, est également renforcée par la présence des principales industries du Val d'Adour: transformation des palmipèdes gras ; quelques unités de transformation du bois ; quelques entreprises liées à la haute technologie (fibres optiques, céramique industrielle, pharmaceutique, aéronautique) et des sites d'extraction de matière première.

Depuis 2000, le Pays du Val d'Adour est porté par une structure de droit public le GIPADT Euradour composé de :

- 12 Communautés de Communes ;
- 17 communes dites isolées (n'appartenant pas à un EPCI) ;
- 3 Conseils Généraux (Hautes-Pyrénées, Gers et Pyrénées-Atlantiques).



A la suite des premiers partenariats intercommunaux, facilités dès le début des années 1980 par les lois de décentralisation, des élus ont manifesté leur volonté de s'investir dans des programmes de développement global, multisectoriels à plus grande échelle dans le cadre des programmes contractuels de développement mis en œuvre avec les Contrats de Plan Etat Région en 1994. Ce Contrat de Plan a favorisé l'apparition d'un nouveau niveau de partenariat : une coopération inter cantonale (le Contrat de Terroir du Val d'Adour pour les cantons hauts pyrénéens, le Projet Collectif de Développement Béarn Adour pour les cantons béarnais et le Contrat de Terroir Adour Gascogne pour les cantons gersois).

Les élus de ces cantons limitrophes, situés aux confins de leur département respectif (32, 64, 65), ont poursuivi cette logique en s'engageant dans le programme européen Leader II (1994-1999), pour travailler ensemble, au-delà des limites administratives, autour de la question de l'eau.

Fort du succès de ces premières collaborations, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre cette aventure collective en créant un Pays : le Pays du Val d'Adour reconnu en 2001.

Le Pays a donc défini, en 1999, en concertation avec les acteurs locaux, une Charte de développement du Pays, document cadre stratégique, définissant trois axes d'actions, chacun de ces axes étant décliné en mesures et sous-mesures :

- **Axe 1 : D'abord l'emploi :**
  - Diversifier et ancrer dans le territoire le secteur agricole et agro-alimentaire
  - Augmenter la valeur ajoutée produite par les actifs agricoles
  - Encourager le secteur secondaire et tertiaire
  - Développer le tourisme rural
  - Augmenter les échanges économiques avec l'extérieur
  
- **Axe 2 : Vivre la ruralité :**
  - Valoriser les patrimoines bâti et naturel du Val d'Adour
  - Les services publics, piliers de la cohésion du territoire
  - Faire vivre en Val d'Adour une ruralité moderne
  - Intégrer les jeunes à la société économique et civile
  
- **Axe 3 : Un pays solidaire :**
  - Mise en place d'un dispositif d'insertion par l'économie et de lutte contre l'exclusion
  - Soutenir une politique du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> âge
  - Augmenter les échanges culturels
  - Dépasser les limites administratives

**BILAN DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR  
LA PERIODE 2000-2006  
ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

## I. Les différents programmes mis en place :

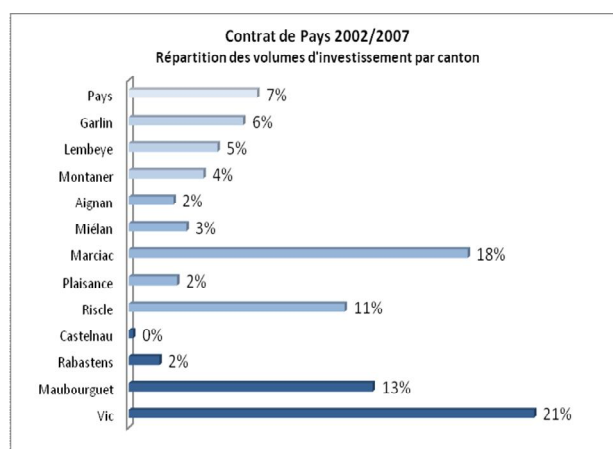
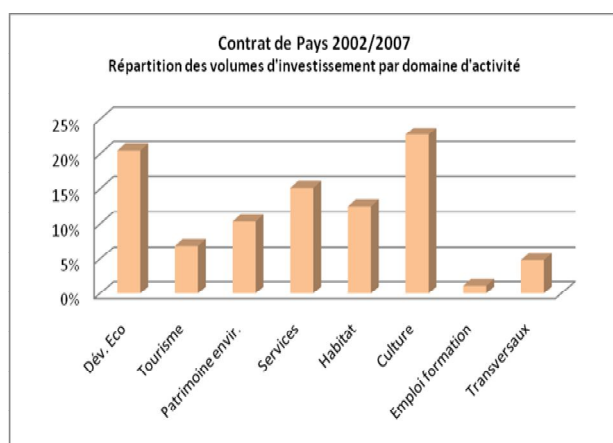
Pour mener à bien sa stratégie, le Pays du Val d'Adour a mis en œuvre plusieurs programmes de développement au cours de la période 2000-2006 : Contrat de Pays, programme Leader+, projets de coopération communautaires (INTERREG...).

Après une présentation rapide du contenu de ces différents programmes, les conclusions de l'évaluation globale, menée à partir de 2006, seront présentées.

- A. Le Contrat de Pays** est la traduction opérationnelle de la Charte de Développement Durable du Pays du Val d'Adour dans un programme pluriannuel, objet d'une contractualisation avec l'Etat, les régions et les départements pour la période 2000-2006.

Sur la période 2002-2006, le Contrat de Pays a permis de soutenir de nombreuses initiatives privilégiées dans le cadre des politiques territoriales telles que le développement économique (développement et équipements des zones d'activités en faveur de l'accueil d'entreprises), le soutien aux équipements de services, le développement du logement, les équipements et la diffusion culturels.

Le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 48 960 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour



Le Contrat de Pays 2002/2006, qui présentait chaque mesure et sous-mesure du programme d'action, était précédé d'une mesure préalable portant sur la réalisation d'études en faveur de stratégies locales thématiques. Le pays a réalisé, entre 2000 et 2003, trois des études prévues sous forme de schémas ou de chartes thématiques qui avaient pour objet d'affiner les mesures du contrat et d'identifier les actions prioritaires à conduire :

### 1. La charte paysagère, environnementale et architecturale :

#### • Volet architectural

Objectif prioritaire : Améliorer la gestion de l'espace, la cohérence et la planification du développement en intégrant dans les documents d'urbanisme les préoccupations de la charte de pays.

Cible à atteindre: augmentation de 50% de la couverture du territoire en documents d'urbanisme, réalisation d'au moins 3 diagnostics « urbains et paysagers » intercommunaux

#### • Volet environnemental

Objectif prioritaire : Gestion globale et concertée des cours d'eau.

Cible à atteindre : Définir un nombre de kilomètre à restaurer, un nombre de « techniciens locaux à former » ou de nouveaux emplois à créer (en fonction du programme cadre)

#### • Volet sensibilisation :

Objectif prioritaire : Réalisation d'une opération pilote dans un maximum de domaines de la Charte

Cible à atteindre : une opération pilote pour les 2/3 des axes et orientations de travail proposés dans la charte (exemple : au moins une action structurante de valorisation d'un massif forestier, au moins un aménagement exemplaire de Zone d'Activités...)

**Bilan en 2006 :** *disposant de programmes spécifiques sur la période, le Pays du Val d'Adour s'est essentiellement consacré à la mise en place du volet environnemental en partenariat avec l'Institution Adour et les collectivités disposant de techniciens rivière. Quelques opérations de sensibilisation en direction de deux communautés de communes ont été réalisées. Globalement, la Charte Architecturale et Paysagère reste peu connue tant des collectivités que des partenaires institutionnels. Il s'agira dans les années à venir à combler ces lacunes en misant sur un investissement plus important en matière de gestion de l'espace. La réalisation*

prévus d'un diagnostic stratégique habitat foncier devrait permettre de disposer d'un outil plus performant que la Charte.

## 2. Le schéma de développement économique :

Ce schéma était organisé autour de deux volets : l'accueil d'entreprises, le schéma touristique

- Le volet accueil d'entreprises :
  - > Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays ;
  - > Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs ;
  - > Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire, de bonne qualité dans un environnement attractif ;
  - > Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services du Pays ;
  - > Construire une stratégie d'image basée sur les produits et savoir-faire emblématiques du Territoire permettant de se différencier des autres pôles attractifs (le triangle Lourdes-Tarbes-Pau)
- Le volet touristique :
  - > Hébergement : sensibilisation et accompagnement des acteurs impliqués sur l'hébergement touristique
  - > Patrimoines : définition d'une gamme de produits « itinérance patrimoniale » d'échelle Val d'Adour
  - > Vin et agri-tourisme : animation et coordination d'un programme d'opérations autour des produits en complément des points d'accueil et de vente au sein des exploitations
  - Jazz et manifestations : constitution d'un calendrier Val d'Adour, mise en exergue d'une sélection de manifestations qui portent le positionnement du territoire, en complémentarité avec Jazz In Marciac
  - > Randonnée : valorisation et aménagement des sentiers de Grande Randonnée comme axe structurant de l'itinérance, conduite d'un programme global d'aménagement loisirs et randonnée des bords de l'Adour
  - > Organisation : constitution d'offices de pôle sur chacun des départements, coordination des actions de développement à l'échelle du Pays, harmonisation et qualification des prestations d'accueil et d'information à l'échelle du Pays.

**Bilan en 2006 :** *c'est essentiellement le volet « accueil d'entreprise » qui a mobilisé les plus importants investissements sur la période. Constituant la principale des compétences des EPCI, ceci n'y est pas étranger. Reste encore à combler de sérieuses lacunes en matière de coordination et d'harmonisation de ces équipements (zones d'activités). Certains épisodes ont démontré que les concurrences locales restaient encore vives.*

*Le volet touristique n'a pas fait l'objet d'investissements importants. Le territoire accuse encore beaucoup de retard en la matière ; à l'instar du volet économique, les EPCI devront démontrer une volonté de mise en cohérence afin de structurer ce secteur grâce à une implication plus forte des offices de tourisme.*

## 3. La Charte Territoriale des Services au Public :

- Renforcer les services à l'échelle des bassins de vie
    - > Conforter les pôles structurants (Riscle, Plaisance, Aignan, Marciac, Maubourguet, Vic, Rabastens, Lembeye et Garlin) en soutenant la création de centres multi-services, des points d'accès haut débit et des maisons de la santé.
    - > Accroître l'attractivité des pôles secondaires (Castelnau-Rivière-Basse, Barcelonne-du-Gers, Montaner, Villecomtal-sur-Arros) grâce à la création de maisons de services publics ou de points infos polyvalents.
  - Pallier la déficience de l'offre de services
    - > Renforcer l'offre de services à la petite enfance : mettre en réseau les acteurs, renforcer les partenariats publics/privés, professionnaliser les acteurs)
    - > Appuyer l'émergence d'un service public à l'enfance et à la jeunesse : améliorer l'offre d'activités périscolaires, valoriser les collèges comme lieux d'animation et de ressources,
      - > Répondre à l'enjeu d'habitat : création d'une Maison de l'habitat
    - > Œuvrer au maintien des services publics étatiques et nationaux : créer une cellule de coordination des services publics de l'Etat et nationaux, élargir les prestations offertes par les bureaux de poste
    - > Répondre à l'enjeu de mobilité : étendre le système de transport à la demande, mise en circulation de mini-bus
  - Mettre en réseau et former les acteurs du service public
    - > Appuyer la constitution et l'animation de réseaux locaux d'acteurs : dans le secteur gérontologique, mailler le Pays en services publics de proximité pour l'emploi, appuyer la création d'un réseau technique autour de la gestion des cours d'eau
    - > Apporter un appui logistique, technique et juridique aux associations : Créer une Maison des Associations, Développement de formations professionnalisantes.
- Bilan en 2006 :** *grâce à l'effet levier du programme LEADER + et aux priorités fixées par le GIPADT, c'est le champ des services qui a mobilisé le plus d'énergie et d'investissement sur la période. Si tous les objectifs de la Charte Territoriale des Services n'ont pas été encore remplis, une grande partie des*

*prévisions est atteinte. Un centre multi-services a été créé à Lembeye accompagné de deux maisons des services à Villecomtal et Bentayou (canton de Montaner) ; le tout complété par la création de points d'accès haut débit maillant le territoire (Cyberbases à Maubourguet et Marciac ; cyberbases en réseau sur Montaner, Lembeye et Garlin, 6 cyberkiosques en partenariat avec la Poste). Si l'offre de services petite enfance s'est diversifiée au cours des deux dernières années (Vic et Maubourguet), les études préalables sur les cantons béarnais permettront au cours de la prochaine période d'engager les investissements nécessaires. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent encore à fournir ; ceci constituera une des priorités de la période 2007/2013. L'offre péri-scolaire a atteint une couverture territoriale satisfaisante grâce à l'implication des EPCI. Il en est de même sur le plan gérontologique où la structuration des CLIC permet aujourd'hui de répondre à la demande. L'expérimentation menée avec la Poste a permis, grâce à un dispositif de concertation permanent, de pérenniser le maintien du service postal et de créer de nouveaux services (cyberkiosques, Bonjour Facteur).*

Compte tenu à la fois du nombre conséquent d'études stratégiques à conduire et de l'engagement déjà important des acteurs que cela représentait, la quatrième étude prévue dans la Charte de Pays, qui portait sur la stratégie locale en faveur des Energies Renouvelables n'a pas été réalisée. De plus, le besoin est apparu vers la fin de la programmation de pouvoir disposer d'un diagnostic stratégique Habitat-Foncier. Ces deux documents stratégiques complémentaires seront donc réalisés durant la prochaine période.

**B. L'Initiative communautaire LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) avait pour vocation de soutenir des projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité du milieu rural afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Ces opérations devaient pouvoir être diffusées et transmises à d'autres zones rurales.

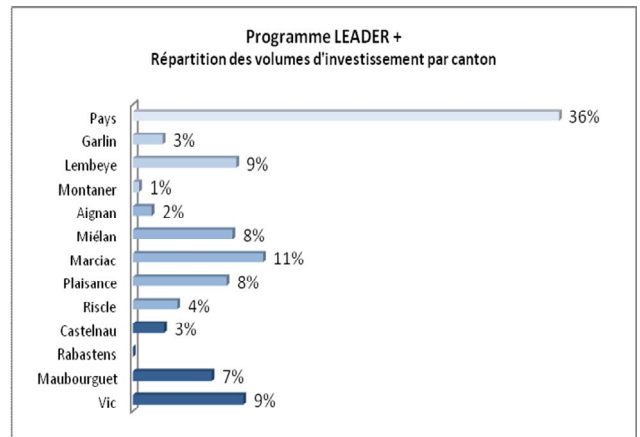
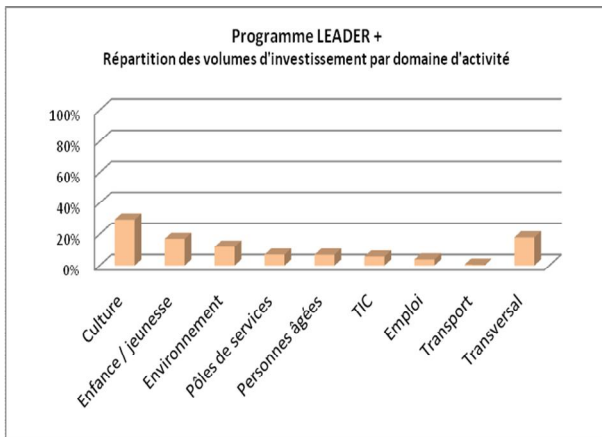
Pour bénéficier de LEADER+ (2000-2006), le Pays du Val d'Adour a dû définir une stratégie de développement articulé autour d'un thème fédérateur. Il a fait le choix du thème "Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural" qu'il a abordé par le biais de l'amélioration des services de proximité à la population et décliné de la façon suivante :

- Mettre en réseau et mailler les services à l'échelle du territoire ;
- Maintenir et renforcer le service public : modernisation et contractualisation ;
- Soutenir la polyvalence des services ;
- Créer de nouveaux services ;
- Développer l'accès à la culture à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, ce programme a fait, comme ses prédécesseurs, la promotion de principes d'organisation et de fonctionnement restés originaux, en particulier :

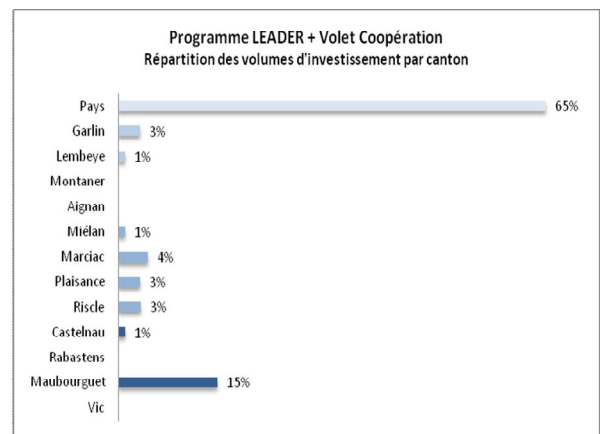
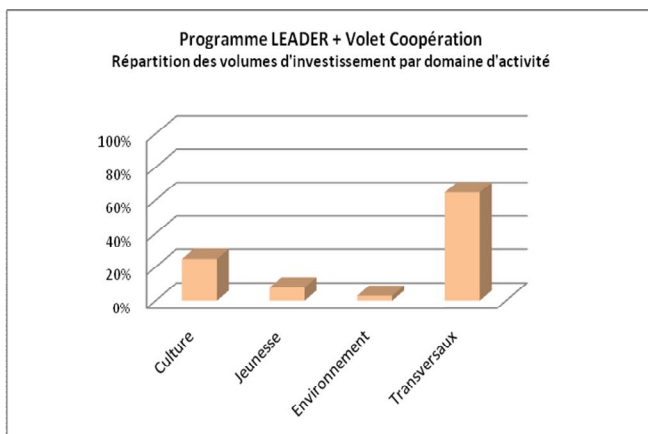
- Le partenariat public/privé de décision : obligation pour le territoire de mettre en place une instance composée à minima de 50% d'acteurs privés et chargée de sélectionner les projets à financer ;
- L'échange et le transfert d'expériences entre territoires ruraux : nécessité de prendre du recul sur ses propres pratiques, les formaliser (capitalisation) et les mettre à disposition d'autres territoires (coopération, solidarité) ;
- La capacité à prendre en compte et appuyer des opérations de taille modeste, apte à soutenir des petits porteurs de projets (associatifs, privés, ...) ;
- L'évaluation : obligation qui a contribué à l'acculturation des acteurs locaux, élus, acteurs publics comme privés à cette pratique et à son appropriation comme outil de pilotage de projet ;
- La coopération : pratique fortement recommandée qui offrait la possibilité aux territoires qui le souhaitaient de réaliser en commun certains projets (coopération interterritoriale et/ou transnationale).

Le volume total des investissements généré par le programme LEADER + sur la période 2002/2007 a représenté 4 513 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.



Le Pays du Val d'Adour, qui s'est approprié les principes du programme LEADER +, a également conduit deux projets de coopération transnationale (PILOTE et ARTe) et un projet de coopération interterritoriale (Défi Raid). Le volet 2 du programme LEADER + a ainsi permis de réaliser un volume d'investissements de 608 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

Projet	Partenaires	Domaines
PILOTE	Territoire de FOUSSANA (Tunisie)	Elaboration conjointe d'une nouvelle stratégie de développement intégrant les principes Leader+, de développement durable et de cohésion sociale
ARTe	Comarca de los Monegros (Espagne) Pays Pyrénées-Cathares (France)	Rencontres, découverte du territoire, ateliers et créations artistiques destinés aux jeunes des territoires partenaires
Défi Raid	Pays Mellois (France)	Construction d'une identité collective territoriale pour des jeunes à partir de rencontres et découvertes mutuelles



**C. INTERREG et les projets de coopération.** Dans le cadre de sa Politique Régionale, l'Union Européenne a mis en œuvre, pour la période budgétaire 2000-2006, une Initiative Communautaire baptisée INTERREG III. Elle visait, par la coopération transfrontalière (INTERREG III A), transnationale (INTERREG III B) et interrégionale (INTERREG III C), à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne ainsi qu'à favoriser l'intégration et un développement équilibré et harmonieux du territoire européen.

En cohérence avec la Charte et le contrat de pays, le Pays du Val d'Adour a mis en œuvre trois projets INTERREG :

1. **AQUAFIL (INTERREG III C)** : Ce projet concerne le thème fondateur et fédérateur pour le territoire du Val d'Adour : "L'eau". Il a réuni sept partenaires européens autour d'un réseau de Maisons de l'Eau. Initié en 2004, ce projet s'articulait autour de trois thématiques d'actions :
- Elargissement et renforcement du réseau des Maisons de l'Eau ;
  - Développement d'outils de gestion et de suivi des cours d'eau ;
  - Amélioration des compétences locales en éducation à l'environnement.

Partenaires d'AQUAFIL :

Les communes Beckerich et Redange (Luxembourg)  
 La Municipalité d'Alba Iulia (Roumanie)  
 La Municipalité de Sliven (Bulgarie)  
 La Municipalité d'Ivancsa (Hongrie)  
 L'association Trilho (Portugal)  
 L'université de Perpignan (France)  
 La Semadour (France)

2. **URGENTE (INTERREG III B)** : Ce projet porte sur l'expérimentation de nouvelles formes d'engagement entre acteurs urbains et ruraux afin de recréer le lien entre ville et campagne. Ce projet visait au rétablissement de ce lien par l'intermédiaire de préoccupations communes aux deux espaces, à savoir :
- L'insertion en milieu rural (ferme d'Aurensan) ;
  - Circuit court avec création de 2 AMAP;
  - Echanges jeunesse urbain rural PVA/Tarbes et entre français et espagnols
  - La création d'un réseau international sur les relations consommateurs/producteurs URGENCI

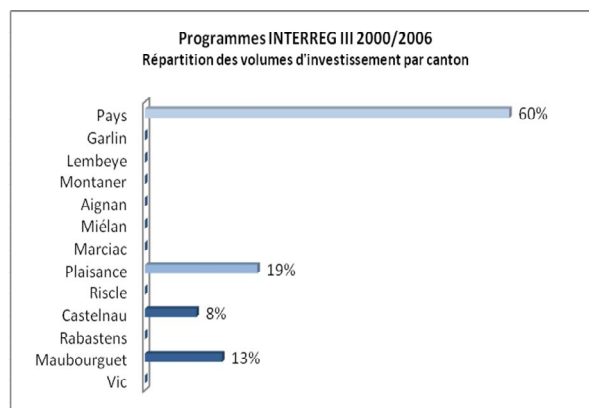
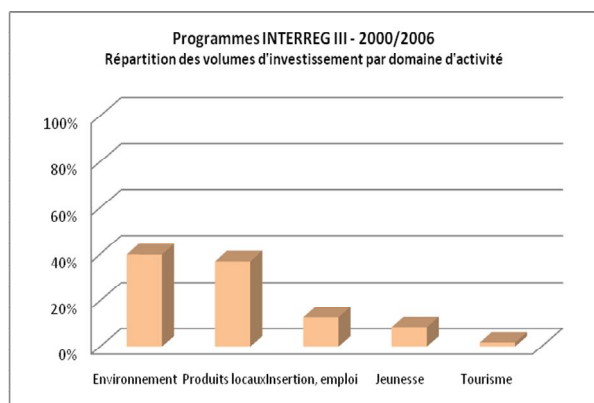
Partenaires d'URGENTE

L'association INDE, à Odemira et Poceirao (Portugal)  
 L'association pour le Développement du Maestrazgo (Espagne)  
 La Semadour (France)  
 L'association Villages Accueillants (France)  
 L'association Soleil (France)

3. **QUALITUR (INTERREG III A)** : L'objectif principal du projet a été d'analyser les territoires (ressources et patrimoine local), afin de définir une stratégie commune de développement touristique. Il s'agissait de :
- Répertoire, classifier et catégoriser les ressources existantes sur les deux territoires transfrontaliers
  - Analyser la demande de produits et services de tourisme rural
  - Créer des produits touristiques en accord avec la demande du marché du tourisme rural.

Partenaires de QUALITUR : Comarca de Monegros (Espagne)

Grâce aux programmes INTERREG III, le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 1 080 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.



## II. Une évaluation engagée dès 2006 : méthode et démarche

### A. L'évaluation de l'ensemble des programmes menés sur la période 2000-2006

Après quatre années de fonctionnement et de programmation, et en vue de préparer la nouvelle stratégie de développement du Val d'Adour pour la période 2007-2013, les acteurs locaux du Val d'Adour ont souhaité réaliser une évaluation globale et concertée des programmes de développement menés sur la période 2000-2006.

Les **objectifs** de cette évaluation étaient de :

- Mesurer l'efficacité (objectifs/résultats) des programmes 2000-2006 du Pays du Val d'Adour ;
- Apprécier l'adéquation des projets avec les concepts de développement durable et de cohésion sociale ;
- Permettre d'évoluer : actualiser la Charte de Pays et instaurer les bases de l'organisation locale et du partenariat institutionnel pour la prochaine programmation.

Ils étaient formulés sous la forme de deux questions évaluatives :

- Dans quelles mesures les actions soutenues ont-elles répondu aux objectifs du projet de territoire et quelles améliorations à apporter ?
- Comment et dans quelles mesures les principes de développement durable et de cohésion sociale, mis en avant par le Pays, ont été pris en compte dans les opérations du programme ?

Pour y répondre, la démarche d'évaluation distinguait :

- une phase d'évaluation technique des projets soutenus au cours de la période 2000-2006 ;
- et une phase de concertation où les acteurs locaux ont été invités à discuter des résultats obtenus.

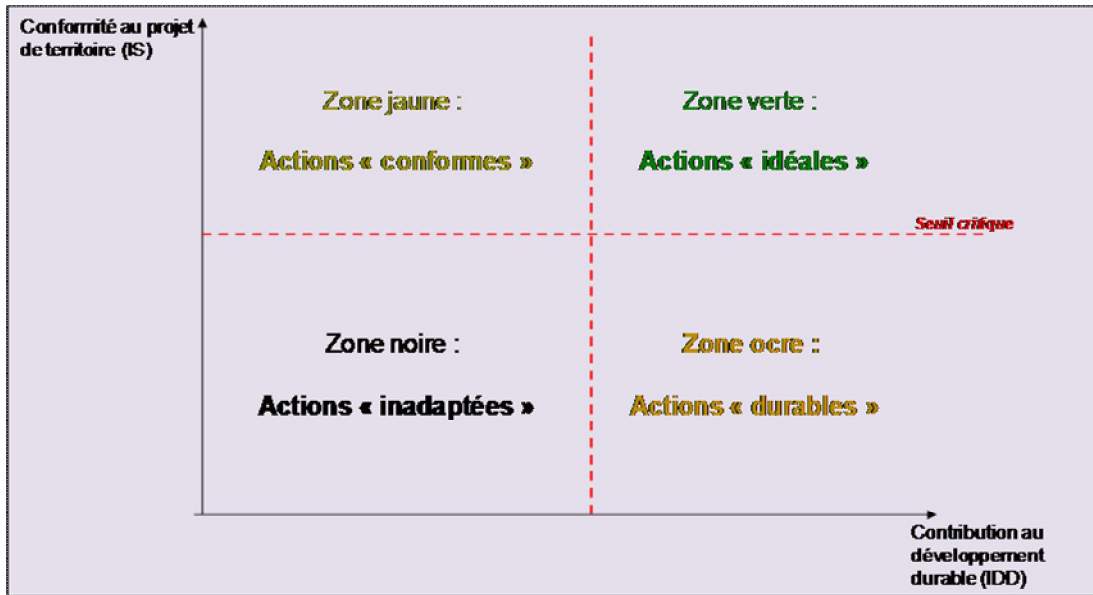
#### 1. L'évaluation technique

Les projets soutenus dans le cadre des politiques territoriales du Pays (Contrat de Pays, LEADER+, projets de coopération) sur la période 2000-2006 ont été inventoriés, par la SEMADOUR, dans une grille organisée à partir des axes et mesures de la Charte. Puis cette grille d'inventaire a été soumise aux animateurs Pays afin qu'ils la complètent.

Les projets, très nombreux, ont ensuite été regroupés en grappes ou familles d'actions. C'est à ces grappes d'action qu'individuellement les techniciens de la SEMADOUR et les animateurs Pays ont appliqué le système de notation permettant le croisement d'une évaluation des projets en termes de développement durable et en terme stratégique :

- l'indicateur stratégique (Is) a permis de caractériser chaque grappe/famille d'actions par rapport aux critères classiques de l'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité
- l'indicateur de développement durable (Idd) a permis de mesurer et qualifier la contribution de chaque grappe/famille d'actions au développement durable.

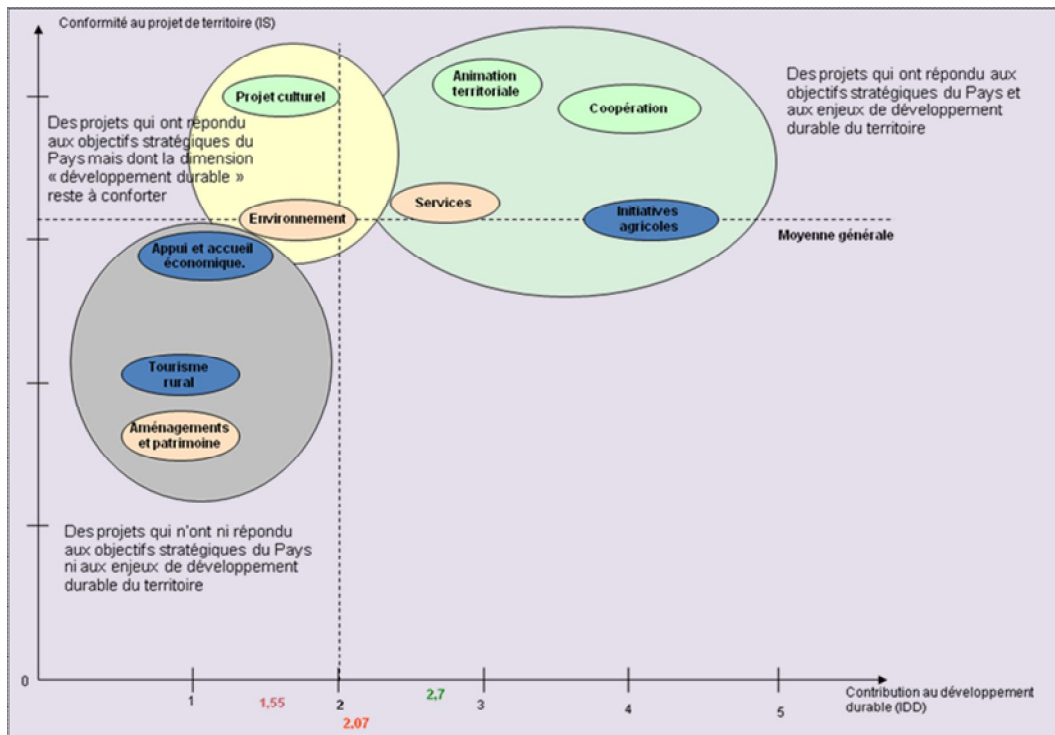
En fonction de leur notation pour chacun des deux indicateurs, chaque grappe/famille a été positionnée dans l'outil de lecture graphique dit d'évaluation globale présenté ci-dessous.



On pouvait ainsi déterminer **quatre zones** :

- Les actions peu conformes au projet de territoire et contribuant peu au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être considérées comme étant **à requalifier** ;
- Les actions peu conformes au projet de territoire mais contribuant fortement au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être appréhendées comme **expérimentales et à intégrer** au futur projet de territoire ;
- Les actions conformes au projet de territoire mais dont la contribution au développement durable reste moindre. Ces actions peuvent être considérées comme **à améliorer** afin qu'elles contribuent davantage au développement durable (dans la mesure du possible).
- Les actions conformes au projet de territoire et contribuant au développement. Ces actions peuvent alors être appréciées comme **à conforter**.

Les notations effectuées individuellement par les différents membres du comité technique ont fait l'objet d'un débat et d'une synthèse.



Ces résultats ont été mis en débat lors d'un comité de pilotage élargi de l'évaluation au début du mois de juillet 2006.

## 2. La concertation pour l'évaluation des programmes de développement

A la suite de ce travail, deux démarches de concertation ont été mises en œuvre :

- **Des réunions de concertation** (évaluation et prospective). Ces réunions de concertation se sont appuyées sur des groupes de travail mixtes : élus du Pays du Val d'Adour, membres du Conseil de Développement, techniciens du Pays, partenaires institutionnels et des experts associés. Trois réunions se sont tenues au mois d'octobre 2006 :
  - Une session sur l'évaluation (41 participants) : présentation et débat sur les résultats de l'évaluation qualitative : réactions, échanges et amendements par les groupes de travail
  - Une session sur l'organisation locale (28 participants) ;
  - Une session sur la prospective et le positionnement stratégique du pays (39 participants) : préconisations pour la prochaine programmation quant aux priorités et à la stratégie du Pays.
- **Une enquête auprès de la population locale** (bilan et attentes). Cette enquête – faisant écho à celle précédemment réalisée lors de la définition de la Charte de développement du Pays – a été organisée autour de trois points :
  - Le rappel des attentes exprimées en 1999,
  - Le bilan des actions du Pays sur 2000-2006 au regard de ces attentes,
  - La définition des nouvelles priorités pour 2007-2013.

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une restitution dans la lettre d'information du Pays du mois de janvier 2007.

### B. L'évaluation du système local d'organisation :

Le Pays a également souhaité procéder à une analyse de son fonctionnement en ciblant l'évaluation du dispositif d'organisation à l'œuvre, à savoir le système d'acteurs en tant que révélateur d'un mode de gouvernement local, d'une démarche d'appui au développement territorial et de valorisation des ressources locales.

Le travail a été basé sur une lecture analytique des documents techniques internes au territoire (diagnostics, Chartes, documents de programmation) ainsi que des travaux universitaires qui avaient déjà été conduits sur ce thème pour ce même territoire afin de saisir, dans le détail, l'organisation du système d'acteurs. Compte tenu de la continuité des analyses conduites sur ce territoire depuis dix ans, il a été aussi possible de mesurer les évolutions de celui-ci. Une série d'entretiens est venue éclairer les représentations que se faisaient les acteurs du dispositif.

## III. Les résultats de l'évaluation

### A. Les résultats relatifs aux programmes de développement

En s'appuyant sur la méthode d'évaluation présentée précédemment, croisant indicateurs stratégiques (conformes aux orientations de la Charte de Pays) et indicateurs de développement durable, les premiers résultats ont permis d'identifier trois niveaux d'actions : des actions à requalifier, des actions à améliorer, des actions de qualité à conforter.

Par ailleurs, ces résultats ont donné lieu à la rédaction d'un document spécifique complémentaire mettant en lumière l'adéquation aux finalités du développement durable, tel que défini par le cadre de référence national Agenda 21.

#### 1. Des actions à requalifier :

Ne contribuant ni à la stratégie du Pays ni aux principes de développement durable, ces actions étaient liées aux **aménagement urbains et à la restauration des éléments patrimoniaux**. En effet, elles ont été labellisées « Pays » au cours des premières années de programmation par opportunisme financier, ceci afin d'accéder aux crédits d'Objectif 2. Elles sont restées des actions isolées sans cohérence territoriale. On peut noter, sur ce dernier point, le manque de synergie entre ces actions et la Charte Architecturale et Paysagère dont le Pays s'était doté. Ces résultats appellent donc quelques interrogations : ces actions restent-elles prioritaires pour le Pays ? Comment développer des synergies avec la Charte Paysagère ?

#### 2. Des actions à améliorer :

La majorité des actions développées au cours de la période 2000/2006 s'inscrivent dans ce registre (actions qui répondent à la stratégie du Pays mais dont la contribution au développement durable reste à améliorer). Dans un ordre décroissant d'améliorations à apporter, on retrouve :

- **Les actions liées au tourisme rural**. Cela s'explique d'une part par la faible quantité de projets présentés au cours de la période 2000/2006 et la faible cohérence des actions menées à l'échelle du Pays. Il n'y a pas

eu de réel investissement dans ce domaine, comme on a pu le voir dans le bilan tiré du Schéma de Développement Economique. Les projets initiés sont restés ponctuels et épars, présentés au gré des initiatives des intercommunalités (sentiers de randonnées) ou n'ont trouvé un écho favorable par manque de structuration locale des acteurs (ex : dispositif Destination Vignobles). A noter tout de même, la poursuite des équipements de loisirs sur le site de Marciac (café musique, piscine aqualudique, office de tourisme de pôle...) qui viennent conforter la structuration de ce pôle territorial préfigurant ainsi la prochaine candidature au dispositif « Grands sites culturels et touristiques » porté par la Région Midi Pyrénées. Quelques questionnements : si le Pays détient un potentiel touristique, le tourisme constitue-t-il une priorité d'actions pour le Pays ? Comment développer une approche globale, pouvant s'appuyer sur les préconisations du schéma de développement économique ?

- **Les actions d'appui et d'accueil économique** ont fait l'objet d'un investissement fort du Pays (investissements importants sur les zones d'activités et les équipements en faveur des entreprises) mais elles se sont limitées à des actions purement sectorielles et ont manqué de cohérence et de solidarité à l'échelle du territoire. Si le développement économique représente une priorité d'actions pour le Pays, il semble nécessaire de développer une politique économique globale, collective et solidaire telle que préconisée dans le schéma de développement économique.
- **Les actions en faveur du maintien et du développement des services** (projet culturel, enfance/jeunesse, animation liée à l'environnement, services publics, TIC-mobilité, personnes âgées et logement) sont venues répondre en grande partie aux priorités stratégiques que le Pays du val d'Adour a défini sur la période 2000-2006, se traduisant notamment à travers l'élaboration d'une Charte des services et le développement d'un programme Leader+ sur ce thème (stratégie, moyens, organisation...). En termes de développement durable, ces actions ont aussi répondu aux besoins sociaux du territoire tout en étant génératrices d'emploi et vectrices d'attractivité. De plus, ces actions se sont appuyées sur un partenariat local fort. Il est à noter que les investissements dans le domaine des services ont pu être possibles grâce à une conjoncture favorable de divers programmes (LEADER +, Projet Culturels de Territoires...) qui ont eu un effet levier indéniable dans ce domaine. Cependant, la seule période 2002/2006 n'a pas pu permettre au territoire d'atteindre tous les objectifs fixés par la Charte Territoriale des Services ; aussi, la prochaine programmation verra la poursuite de ces efforts notamment dans le domaine de la santé et de la petite enfance.

### 3. Des actions de qualité à conforter :

Répondant à la fois à la stratégie du Pays et aux finalités du développement durable, on retrouve :

- **des initiatives liées à l'emploi et à l'insertion** : domaine peu traité dans le cadre des politiques territoriales, il n'en demeure pas moins un enjeu important pour le territoire qui dispose de structures associatives bien implantées répondant aux besoins de proximité en faveur d'un public défavorisé. Sur la période 2002/2006, quelques initiatives ont donc pu être soutenues à la marge permettant ainsi aux acteurs locaux d'amorcer un premier niveau de mise en réseau. Mais tout ceci reste à structurer et à diffuser sur le territoire. C'est ce qui a été entrepris au cours de l'année 2007, avec la volonté de créer, grâce au soutien de la Région Midi Pyrénées, une Maison Commune Emploi Formation, s'appuyant sur un réseau de structures locales capables d'irriguer le territoire. Les premières actions collectives verront donc le jour sur la prochaine période.
- **des initiatives agricoles innovantes** (ferme d'insertion, AMAPs...) qui ressortent de cette analyse comme exemplaires, par leur contribution au développement durable et à la stratégie du Pays. Toutefois, ces actions restent marginales et à diffuser sur le territoire.
- **L'animation territoriale et les démarches participatives** (grâce à un conseil de développement vivant et actif) apparaissent comme des contributeurs forts à la stratégie et au développement durable du territoire. L'enjeu étant dès lors de savoir comment les pérenniser sur la prochaine programmation.
- Enfin, les projets de **coopération et les échanges** ont permis sur la période 2000-2006 de traiter divers champs de l'action locale (eau, art, jeunes, agriculture...) et s'appuient sur un partenariat local fort. De même, ces actions s'inscrivant dans une logique d'expérimentation alimentent la stratégie du Pays et favorisent l'ouverture du territoire vers l'extérieur. Pour 2007-2013, le Pays pourra poursuivre cette dynamique de coopération (qui sera un des moyens privilégiés d'accéder aux fonds européens). Il devra alors définir les champs d'actions sur lesquels il souhaite s'investir.

Ces résultats ont ensuite été soumis aux acteurs du Val d'Adour lors de réunions de concertation. L'évaluation de la programmation 2000-2006 (Contrat de Pays, LEADER+, projets de coopération) a abouti aux conclusions suivantes :

- Une **dimension sociale forte**, en adéquation avec l'objectif de cohésion sociale ;
- La prépondérance des **services comme priorité d'actions** (programme Leader+) ;
- Une **politique environnementale (gestion des cours d'eau) de qualité**, fruit des précédentes années ;
- La **faiblesse des politiques économiques** (accueil, tourisme, etc.) : des actions sectorielles manquant de cohérence territoriale, une politique touristique faible. Ce constat conduit à une remise en question de ce champ de l'action publique ;
- La **coopération comme terrain d'expérimentation** et d'alimentation de la stratégie du Pays (ex : initiatives agricoles innovantes) ;
- L'**affirmation des dispositifs d'ingénierie** (animation, mise en réseau, coopération...) comme contributeur fort au développement durable ;
- La **gouvernance** est une des composantes les plus fortes de l'indicateur de développement durable. De forts contrastes entre axes la caractérisent, l'axe 1 la tirant vers le bas de façon marquante.

Par ailleurs, ces résultats ont donné lieu à la rédaction d'un document spécifique et complémentaire reprenant ces derniers et mettant en lumière l'adéquation aux finalités du développement durable, tel que défini par le cadre de référence national Agenda 21 (voir point IV. Le diagnostic).

## **B. Les résultats concernant le système d'organisation locale :**

Le travail d'évaluation du système d'organisation locale a débouché sur quatre préconisations :

- Mieux articuler les champs de compétences du Pays et des communautés de communes ;
- Bien identifier les acteurs ressources et les partenaires techniques ;
- Créer une formation pour aborder la question de la coopération internationale ;
- Relancer la dynamique de participation de la société civile.

Compte-tenu des résultats de l'évaluation, des différents bilans effectués, il convient de revenir plus particulièrement sur la dernière des préconisations. En effet, les enjeux qui y sont associés sont déterminants dans la mise en œuvre du principe de "bonne gouvernance".

Existant de manière informelle de 1998 à 2001, le Conseil de développement s'est structuré officiellement en 2001 sous un statut associatif.

Aujourd'hui, il fonctionne de façon autonome et s'autosaisit de questions relatives au développement local qui émergent du travail des commissions thématiques (politique de communication dès 2002, conseil local de la jeunesse, diagnostic petite enfance, réflexion sur le traitement de déchets, étude sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, etc.).

Depuis sa création, il a également travaillé en étroite collaboration avec les élus du territoire, dans le cadre de l'élaboration des différentes Chartes (Charte Architecturale et Paysagère, Charte des Services au Public, Projet Culturel, Schéma de Développement Economique) et a disposé également d'un rôle délibératif paritaire dans le dispositif LEADER+.

Par leur participation et leur implication, les membres du Conseil de développement ont pu acquérir de nouvelles compétences dans le champ de l'analyse des caractéristiques d'un projet, des modes de mise en œuvre d'une politique publique européenne et de la négociation multi-acteurs. L'acquisition de ces compétences a permis aux acteurs d'arriver à formuler et à défendre des avis motivés qui n'étaient pas toujours concordants avec ceux des élus.

Cette capacité des acteurs de la société civile à s'inscrire dans le champ de la prise de décision constitue un véritable atout, une chance pour le territoire dans la mesure où elle diversifie les potentialités de développement.

La préparation du contrat de projets 2007-2013 constitue une opportunité pour la poursuite des démarches de Pays. C'est l'occasion de revoir le dispositif participatif et de relancer l'association qui possède un passé très positif comme boîte à idées du territoire.

**De l'ensemble de ces analyses, de ces échanges et des bilans effectués sans complaisance, le Pays du Val d'Adour en a tiré une ambition nouvelle. En ce sens, les acquis et les marges de progrès, tant dans les choix de développement que dans les modalités d'organisation du territoire, constituent autant d'atout et d'enjeux pour le Pays dans les années à venir.**

**C'est ainsi et dans cet esprit que les élus du Pays du Val d'Adour ont pris la décision dès la fin de l'année 2006 d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 qui constituera son cadre stratégique et organisationnel pour la période 2007-2013 et sur lequel se fonde la convention territoriale du Pays du val d'Adour.**

## IV. Le diagnostic

Le diagnostic, base de la nouvelle stratégie du Pays du Val d'Adour, s'appuie sur les thèmes forts qui se sont dégagés du travail d'évaluation concertée. De plus, il est le fruit d'un travail spécifique mené, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007, en partenariat avec l'ARPE Midi Pyrénées dans le cadre de la démarche Agenda 21. Il s'agissait, tout en reprenant les résultats des évaluations réalisées en 2006, de dégager des éléments complémentaires au regard des finalités du développement durable tel que défini dans le cadre de référence national.

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Eau	<p>Elément identitaire et paysager fort ;</p> <p>Diversité et qualité des milieux aquatiques ;</p> <p>Actions expérimentales de gestion des cours d'eau et d'entretien ;</p> <p>Structuration des acteurs engagée (réseau des techniciens rivières et Maison de l'eau)</p>	<p>Appauvrissement de la ressource ;</p> <p>Détérioration de la diversité et de la qualité des milieux ;</p> <p>Qualité inférieure à la moyenne nationale ;</p> <p>Conflits d'usages.</p>	<p>Disponibilité de la ressource</p> <p>Maintien de la qualité des milieux remarquables</p> <p>Appropriation par les habitants comme élément d'identité du Pays</p>	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p>
Energies, qualité environnementale	<p>Quelques acteurs déjà engagés et des premières réalisations ;</p> <p>Un enjeu identifié localement et saisi par les responsables locaux comme par les partenaires ;</p> <p>Une sensibilité accrue des habitants à ces thèmes ;</p> <p>Un potentiel pour le développement économique du Pays</p>	<p>A ce jour, une prise en compte marginale dans les investissements publics ;</p> <p>Des acteurs peu ou pas organisés pour assurer une bonne diffusion, appropriation des bonnes pratiques.</p>	<p>Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, une règle à la portée de tous</p>	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p>

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Gestion de l'espace, urbanisme, habitat	<p>Existence d'une Charte architecturale, paysagère et environnementale (CAPE) ;</p> <p>Habitudes de travail avec des partenaires techniques et institutionnels engagées ;</p> <p>Une expérience réussie dans le domaine des actions de sensibilisation en direction de quelques communautés de communes;</p>	<p>Faible couverture par des documents d'urbanisme ;</p> <p>Offre locative très déficitaire ;</p> <p>Faible prise en compte de la Charte paysagère ;</p> <p>Absence de dimension environnementale et énergétique dans les OPAH</p>	<p>Maîtrise de l'espace et de l'urbanisation ;</p> <p>Habitat sain et durable accessible à tous</p>	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Gestion des ressources, protection de la biodiversité et des milieux</p> <p>Cohésion sociale et solidarité</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p>
Services	<p>Un document d'orientation stratégique partagé ;</p> <p>Un réseau de pôles de services intermédiaires conforté ;</p> <p>Une solidarité des acteurs du Pays qui a fait ses preuves dans certains secteurs</p>	<p>Le poids de la disparité des compétences des EPCI dans le maillage du territoire pour certains services ;</p> <p>Des domaines de services qui restent à investir ou à conforter (enfance, santé);</p> <p>Une dimension environnementale jusque-là pas abordée</p>	<p>Maintien et/ou amélioration de l'offre de services de proximité ;</p> <p>Accessibilité des services égale pour tous, en tout point du territoire</p>	<p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Cohésion sociale et solidarité</p>

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Développement économique	<p>Des investissements conséquents en faveur de l'accueil d'entreprises (zones d'activités, immobilier);</p> <p>Des actions pilotes ouvrant la voie à des modes de production et de consommation ;</p> <p>Des filières agricoles et agro-alimentaires dynamiques</p> <p>Présence d'un tissu artisanal et commercial de proximité concentré dans les bourgs centres ;</p> <p>Implantation récente de PME/PMI du secteur des nouvelles technologies.</p>	<p>Une forte proportion de travail précaire, peu qualifié ;</p> <p>Une multiplicité d'intervenants et une absence de stratégie "Pays" dans les domaines de l'emploi et de la formation ;</p> <p>La très forte concurrence dans le secteur agroalimentaire ;</p> <p>L'impact environnemental des productions agricoles intensives ;</p> <p>Des filières vitivinicoles insuffisamment intégrées et diversifiées ;</p> <p>Une coordination insuffisante des initiatives des EPCI du Pays en faveur du développement économique ;</p> <p>Absence d'un véritable dialogue entre agriculteurs et autres acteurs du territoire</p>	<p>Amélioration de la qualité des emplois et de la qualification des salariés ;</p> <p>Coordination des services de l'emploi et de la formation ;</p> <p>Développement d'une agriculture de qualité et de proximité ;</p> <p>Amélioration de l'accueil et des services pour les entreprises et les salariés ;</p> <p>Intégration des préoccupations environnementales et énergétique dans toutes les dimensions du développement économique</p>	<p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Cohésion sociale et solidarité</p>
Culture, tourisme, patrimoine	<p>Réussite du premier Projet Culturel de Territoire ;</p> <p>Présence du Pôle Culturel de Marciac ;</p> <p>Une montée en puissance de nouveaux opérateurs culturels ;</p> <p>Patrimoine local (naturel, produits, bâti, culturel) de qualité ;</p> <p>Public « jeunes », premier bénéficiaire du projet culturel de territoire et des projets culturels de coopération.</p>	<p>Une accessibilité à la culture à améliorer ;</p> <p>Culture, une coordination des acteurs et une mutualisation des moyens insuffisantes ;</p> <p>Tourisme, faible coordination et non mise en réseau des OTSI ;</p> <p>Insuffisantes synergies entre culture, tourisme, patrimoine, productions identitaires, ...</p>	<p>Développement pérenne d'une offre touristique dynamique, identitaire et durable ;</p> <p>Accessibilité pour tous et en tous lieux du territoire de l'activité culturelle.</p>	<p>Cohésion sociale et solidarité</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains.</p>

Thématique	Points forts	Points faibles	Enjeux	Contribution aux finalités du développement durable
Organisation locale	<p>Un Conseil de Développement qui a acquis une réelle expérience (y compris dans la co-décision) ;</p> <p>La mise en réseau opérationnelle des techniciens du Pays et des EPCI ;</p> <p>Une pratique avancée de la démarche participative (concertation souvent, co-décision parfois) ;</p> <p>Une habitude de travail avec les partenaires institutionnels</p>	<p>Un Conseil de développement dont l'engagement repose sur un petit nombre de personnes (essoufflement + renouvellement insuffisant) ;</p> <p>Une articulation Pays/communautés de communes encore partielle ;</p> <p>Une participation en baisse aux différents moments d'échanges organisés par le Pays</p>	<p>Coordination des différentes échelles d'intervention (Pays/EPCI) sur l'ensemble des orientations stratégiques portées par le Pays ;</p> <p>Maintien d'une participation active et de qualité des acteurs privés pour une "bonne gouvernance" locale.</p>	<p>Cohésion sociale et solidarité</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p><i>Eléments déterminants de la démarche de développement durable</i></p>
Gouvernance	<p>Une pratique de l'évaluation dans le cadre d'une démarche participative ;</p> <p>Une pratique et un intérêt marqué pour les actions de coopération ;</p> <p>Des outils de communication en place (site Internet, lettre pays)</p>	<p>Une pratique de l'évaluation peu appropriée par la majorité des élus et des résultats peu connus bien que disponibles ;</p> <p>Une pratique de la capitalisation des "bonnes pratiques" embryonnaire</p> <p>Un intérêt de la coopération reconnu que par un cercle limité d'acteurs ;</p> <p>Une faible visibilité de l'action du Pays associée à une communication considérée comme déficitaire.</p>	<p>Acquisition et mise en œuvre par les différents acteurs du Pays de la maîtrise d'outils de gestion de projet ;</p> <p>Transparence, l'information, la communication comme éléments d'une citoyenneté dynamique</p>	<p>Epanouissement de tous les être humains</p> <p>Cohésion sociale et solidaire</p> <p>Modes de production et de consommation responsables</p> <p><i>Eléments déterminants de la démarche de développement durable</i></p>

Ce diagnostic a été présenté et soumis aux acteurs du Val d'Adour lors d'un Forum Pays, en Juillet 2007. Ce dernier a également été l'occasion de lancer officiellement la démarche d'Agenda 21 du Pays et d'organiser un premier échange entre les acteurs du Val d'Adour sur la définition des premières priorités de développement pour les années à venir.

**Depuis sa création, le Pays du Val d'Adour s'est investi pour une stratégie de développement territorial en s'appuyant d'une part sur ses partenaires locaux et d'autre part sur les outils et les moyens mis à sa disposition par ses partenaires institutionnels. Il a également alimenté sa démarche des apports méthodologiques et des expérimentations conduites grâce aux programmes européens (Leader et Interreg).**

**Dans ce cadre, le Pays a structuré et dynamisé son territoire, développé une culture du développement territorial et enfin - grâce aux travaux d'évaluation précédemment présentés - identifié et mobilisé les conditions de son renouvellement à travers un Agenda 21, base d'une nouvelle contractualisation à travers cette convention territoriale.**

**Celle-ci, tout en approfondissant les acquis, permettra au Pays du Val d'Adour de s'inscrire dans une démarche de progrès : renforcer sa stratégie autour de priorités de développement partagées, améliorer sa gouvernance locale.**

**LA STRATEGIE  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DU PAYS DU VAL D'ADOUR  
2007/2013**

## I. Méthode d'élaboration de la nouvelle stratégie 2007/2013

En s'appuyant sur les travaux d'évaluation menés sur la période 2006/2007, le Pays du Val d'Adour s'est engagé sur une phase de concertation élargie qui a permis de fixer les prochaines orientations stratégiques et définir le plan d'actions devant y répondre.

Cette phase de concertation s'est déroulée en trois phases :

### A. Le Forum Pays

Le 02 juillet 2007, un Forum Pays a été organisé à Maubourguet. Il a réuni des élus, des membres du conseil de développement, des représentants des institutions et des associations partenaires (soit plus de 80 personnes).

Après une présentation des enjeux liés au développement durable (présentation par l'ARPE Midi Pyrénées) et du bilan du Val d'Adour au regard du développement durable, les ateliers ont permis de compléter les résultats du bilan et de dégager des pistes d'amélioration prioritaires à retenir pour les années à venir :

- Poursuivre la politique environnementale (eau et sensibilisation) tout en intégrant de nouvelles préoccupations (qualité environnementale, énergies renouvelables...) ;
- Pérenniser et renforcer l'offre de services sur le territoire ;
- Définir une politique économique globale et solidaire ;
- Poursuivre et promouvoir la dynamique de coopération ;
- Pérenniser l'animation et la gouvernance locale (mise en réseau, partenariat...).

### B. Les réunions publiques d'information

L'objectif de ces réunions était d'une part, de répondre aux questions concernant le Pays et la démarche d'Agenda 21 ; d'autre part, de mobiliser et d'informer afin que chacun dispose des clés de compréhension pour participer activement à l'élaboration concertée de la stratégie et du plan d'actions.

Quatre réunions publiques ont été organisées entre le 26 octobre et le 12 novembre 2007.

Ces réunions déconcentrées sur les différentes parties du territoire pour en faciliter l'accès au plus grand nombre se sont déroulées en deux temps :

- une première partie qui permettait de revenir sur la présentation du Pays et ses réalisations ;
- une seconde partie consacrée au développement durable et à l'Agenda 21 local.

Chacune de ces deux parties s'est achevée sur des échanges de type questions/réponses avec le public. Précédée d'une information via la presse locale des trois départements, l'annonce de ces réunions a été relayée par les élus du Pays du Val d'Adour. Ces réunions ont rassemblés 170 personnes.

Les questions, les commentaires ont essentiellement portées sur 4 thématiques :

- la faible visibilité de l'action du Pays. Le Pays est un niveau d'organisation peu connu de la plupart des habitants qui ont du mal à comprendre son rôle et sa place. Cette visibilité limitée est en partie expliquée par un défaut de communication ;
- la vocation d'exemplarité que doivent avoir les collectivités, en particulier, dans le domaine des économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- la nécessaire articulation / complémentarité (subsidiarité) entre l'Agenda 21 local et les Agendas 21 des départements et des régions ;
- les moyens du conseil de développement : son rôle, sa place au sein du Pays.

## C. Les ateliers thématiques

Ils avaient pour objectifs d'identifier les types de mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 et les critères de choix de ces projets (les critères devaient permettre de sélectionner des projets porteurs des principes du développement durable). C'est sur la base de ce travail qu'a été établi le projet de convention territoriale 2007/2013, document cadre Agenda 21 du Pays du Val d'Adour.

Les ateliers thématiques, organisés entre le 3 et le 10 décembre 2007, se sont déroulés dans l'enceinte du Centre d'Action Culturelle de Maubourguet.

- L'atelier du 3 Décembre intitulé "**Pour un territoire responsable**" a traité des enjeux :
  - Eau ;
  - Energies et climat ;
  - Habitat et urbanisme.
- L'atelier du 5 Décembre intitulé "**Pour un territoire dynamique**" a examiné les enjeux :
  - Développement économique ;
  - Services ;
  - Culture et patrimoine.
- L'atelier du 10 Décembre intitulé "**Pour un territoire solidaire**" a abordé les enjeux :
  - Organisation locale ;
  - Outils de pilotage (évaluation, capitalisation, coopération, communication).

Pour que les personnes débattant d'un enjeu donné disposent d'un socle commun d'informations, un dossier participant propre à chaque enjeu leur a été remis. Ces dossiers comprenaient :

- Des éléments de contexte ;
- Des éléments de problématique (enjeux généraux et enjeux à l'échelle du Pays) ;
- Les réalisations, les acquis du Pays du Val d'Adour sur la période 2000-2006 ;
- Un rappel succinct des outils financiers mobilisables ;
- Les pistes d'action pré identifiées lors de l'évaluation des programmes précédents, du bilan au regard du développement durable établi par le Pays et du forum de Pays organisé le 2 juillet 2007. Ces pistes d'actions y sont présentées sous forme de résultats à atteindre d'ici 2013 et d'actions à mettre en œuvre pour que les résultats fixés soient effectivement atteints.

Ce sont les résultats des échanges au sein de ces ateliers qui ont été repris pour formaliser la stratégie et le plan d'actions pour la période 2007/2013.

Plus globalement, le Pays a inscrit l'élaboration de son Agenda 21 local dans la concertation avec la constitution d'un "**Groupe de travail Agenda 21**". Ce Groupe de travail faisant office de comité de pilotage de la démarche est composé : d'élus, de techniciens d'EPCI, de membres du conseil de développement et de partenaires (chambre d'agriculture, établissements d'enseignement agricole, ...). Les travaux de ce Groupe de travail Agenda 21 se sont appuyés sur un « **comité technique** » composé pour sa part de : la SEMADOUR, du réseau des animateurs Pays, de techniciens des conseils régionaux et des conseils généraux, de représentants des préfectures concernées, de l'ARPE et de l'ADEME.

Ainsi, afin de garantir l'adéquation de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour avec les Agendas 21 de ses partenaires régionaux et départementaux, les élus et les services de ces derniers ont été impliqués dans ces instances de pilotage et ont participé aux différentes rencontres précédemment présentées.

Ce dialogue et cette concertation avec les partenaires institutionnels du Val d'Adour pourront notamment être pérennisés dans le cadre du dispositif de mise en œuvre des politiques territoriales (comité territorial).

<b>Phases préalables d'évaluation</b>			
Période	Objet	Méthode	Participants
2006	Evaluation des programmes de développement	Analyse technique des programmes	Semadour, animateurs Pays, prestataire externe
		3 réunions de concertation	Elus, membres du Conseil de Développement, partenaires institutionnels, animateurs Pays, Semadour
		Enquête auprès de la population	21 000 foyers du territoire
Janvier/ Juin 2007	Bilan du Pays du Val d'Adour au regard du Développement durable	Analyse technique sur la base des rapports d'évaluation	Semadour et animateurs Pays
<b>Phases d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions</b>			
Période	Objet	Méthode	Participants
Juillet 2007	Forum Pays	Ateliers de concertation et d'échanges	Elus, membres du Conseil de Développement, partenaires institutionnels, animateurs Pays, Semadour
Octobre/ Novembre 2007	Réunions publiques d'information	Information sur les résultats des politiques précédentes, enjeux du développement durables, l'engagement sur un Agenda 21 Pays	Elus, membres du Conseil de Développement, habitants
Décembre 2007	Ateliers Agenda 21	Définition des mesures à mettre en œuvre sur la prochaine période, définition de critères de sélection	Elus, membres du Conseil de Développement, partenaires institutionnels, animateurs Pays, Semadour
Janvier 2008	Elaboration du projet de convention territoriale/document cadre Agenda 21	Reprise des précédents travaux et des résultats des ateliers	Semadour
Février 2008	Présentation du projet	Réunion du Conseil d'Administration du GIPADT	Elus et membres du Conseil de Développement
	Diffusion aux partenaires		Etat, Régions, Départements, ADEME, ARPE

## II. Présentation de la stratégie

Fort des enseignements tirés de la programmation précédente, qu'il s'agisse des acquis ou des carences, mais aussi conscients des nouveaux enjeux auxquels le territoire est confronté, les élus du Pays ont pris le parti dès la fin de l'année 2006 de l'inscrire dans une démarche de progrès ambitieuse et volontariste.

L'Agenda 21 avec ses finalités et ses principes de participation des acteurs, d'évaluation et d'amélioration continue, de transversalité de la démarche, constitue un cadre privilégié pour l'expression de la volonté du Pays de faire vivre ses acquis, d'explorer ses marges de progrès et de saisir les responsabilités nouvelles du territoire et des collectivités locales face aux enjeux du développement durable.

**Ainsi, cette nouvelle stratégie doit répondre à un double engagement :**

	1. Recentrer les priorités d'activités	2. S'inscrire dans une démarche de progrès
<b>Dans les domaines où l'implication du Pays du Val d'Adour a été reconnue</b>	⇒ <b>Les services</b> : accessibilité, petite enfance, santé	→ Privilégier une accessibilité <b>aux publics les plus fragiles</b> en intégrant la <b>qualité énergétique et environnementale</b> des équipements
	⇒ <b>La gestion des cours d'eau</b> : renforcer le réseau technique et ancrer de nouvelles approches d'intervention	→ Investir de nouveaux domaines tels que la <b>préservation de la biodiversité</b> et engager une démarche d'amélioration de la <b>qualité de la ressource</b> en eau
	⇒ <b>L'activité culturelle</b> : soutenir la diffusion et l'accès notamment des jeunes publics	→ Impliquer davantage <b>les collectivités locales</b> dans le développement culturel et renforcer la <b>mise en réseau et la professionnalisation</b> des acteurs.
	⇒ <b>Le partenariat public/privé et la concertation</b> : pérenniser l'activité du Conseil de Développement	→ <b>Mieux informer et associer</b> la population locale
	⇒ <b>La coopération</b> : poursuivre avec les partenaires impliqués depuis plusieurs années aux côtés du Pays du Val d'Adour	→ Participer et s'impliquer dans la mise en place de <b>nouveaux réseaux au niveau régional et national</b>
<b>Dans les domaines où l'implication du Pays du Val d'Adour n'a pas été suffisante</b>	⇒ <b>L'emploi</b> : garantir la coordination entre les acteurs intervenant sur le champ de l'emploi et de la formation	→ Renouer avec le <b>tissu économique local</b> et répondre à ses attentes
	⇒ <b>Le Développement économique</b> : qualifier les zones d'activités d'existantes, qualifier l'offre touristique, renforcer la promotion du secteur vinicole grâce aux organisations collectives	→ Développer les <b>services aux entreprises</b> , intégrer la <b>qualité environnementale et énergétique</b> des équipements, mettre en <b>réseau les professionnels du tourisme</b> , renforcer l'ancrage de l'activité agricole grâce à la <b>qualité et à la proximité</b> .
	⇒ <b>Le fonctionnement interne</b> : coordination des actions Pays et des communautés de communes	→ Améliorer la <b>lisibilité et l'adéquation</b> des compétences
<b>Dans les domaines qui n'ont pas été investis jusqu'ici</b>	⇒ <b>La maîtrise des énergies</b>	→ Se doter d'une <b>stratégie spécifique</b> en la matière, intégrer la <b>qualité énergétique et environnementale</b> à l'ensemble de la stratégie du territoire
	⇒ <b>La gestion de l'espace</b>	→ Se doter d'une <b>stratégie spécifique</b> en la matière et constituer un <b>vecteur de sensibilisation</b>
	⇒ <b>Les outils d'évaluation et de capitalisation permanents</b>	→ Se doter de <b>dispositifs spécifiques</b> permettant de mesurer les marges de progrès réalisées.

A partir de ces éléments d'analyse et de ces enseignements, le Pays du Val d'Adour a structuré sa stratégie de développement durable autour de trois axes :

- **La promotion de la qualité environnementale : "Pour un territoire responsable"**
  - La gestion intégrée et globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale
  - La gestion durable de l'espace et de l'habitat
  - La prise en compte de critères environnementaux dans tous les secteurs d'activité
- **Le dynamisme et l'attractivité du territoire : "Pour un territoire dynamique"**
  - La consolidation et l'adaptation des services à la population comme facteur de cohésion sociale
  - La coordination et l'amélioration qualitative des actions de développement économique
  - Une dynamique culturelle et touristique coordonnée
- **La cohésion territoriale : "Pour un territoire solidaire"**
  - L'optimisation de l'organisation locale
  - Le développement de bonnes pratiques pour une démarche de progrès continue

# **L'ORGANISATION DU PAYS DU VAL D'ADOUR ET LES DISPOSITIFS DE MISE EN OEUVRE**

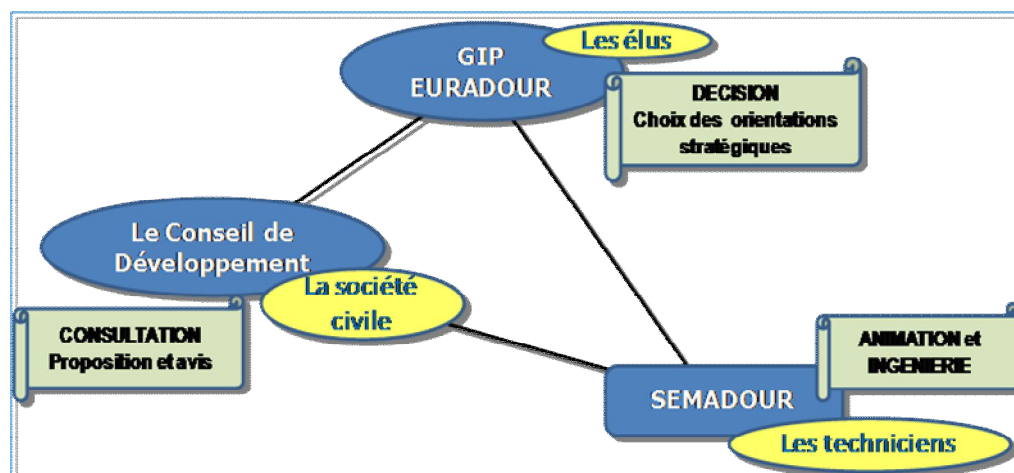
## I. L'organisation locale du Pays du Val d'Adour

### A. Les instances locales :

Depuis 2000, le Pays du Val d'Adour a mis en place une organisation locale participative s'appuyant notamment sur trois instances :

#### 1. Le GIPADT Euradour - Structure publique porteuse.

Le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement du Territoire Euradour est composé de groupements de communes, de communes n'appartenant pas à un EPCI et de 3 Conseils Généraux. Il est l'organisme de coordination du Pays. Il remplit, à cet effet, des missions d'étude, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre et à la révision de la Charte de Pays et des programmes communautaires.



#### 2. Le Conseil de développement - Instance de concertation et de proposition réunissant la population locale et les acteurs socio-économiques.

Le Conseil de développement du Pays du Val d'Adour (près de 200 personnes représentant plus de 80 structures) s'est structuré en association loi 1901, en 2001. Il est composé de 7 collèges organisés par famille d'acteurs (entreprises, associations, socio-professionnels, syndicats de salariés, services publics, citoyens, jeunes). Il a pour mission d'être force de proposition en matière de développement du territoire, de formuler un avis sur les projets et décisions, de participer au suivi et à l'évaluation des programmes de développement local et enfin de promouvoir le Pays du Val d'Adour auprès de la population et des institutions. Pour cela, ses membres se réunissent autour de 8 commissions de travail thématiques et multi partenariales, s'inscrivant dans des fonctions de concertation et de proposition (agriculture et développement économique ; éducation, jeunesse et petite enfance ; environnement et cadre de vie ; formation, emploi et insertion ; médico-social et gérontologie ; tourisme, culture et sport ; information et communication).

#### 3. La SEMADOUR et les animateurs Pays – Ingénierie et animation territoriale

La SEMADOUR est l'agence de développement local du Pays du Val d'Adour. Missionnée par le GIPADT EURADOUR pour l'animation générale et le suivi technique des programmes portés par le Pays, elle remplit les missions d'animation territoriale et peut aussi assurer la maîtrise d'ouvrage de certains projets contribuant au développement du Pays du Val d'Adour. Le réseau des animateurs Pays réunit des techniciens des Communautés de Communes composant le Pays. Ils ont notamment pour mission de relayer les informations concernant le Pays sur leur territoire et de faire remonter au Pays les informations et besoins du territoire. Ils sont accrédités chaque année par le conseil d'administration du GIPADT en référence à un cahier des charges portant sur leur qualification et leurs missions exercées au sein de leur collectivité.

## **B. L'organisation des partenariats locaux pour mener à bien les politiques de développement :**

Les évaluations et bilans conduits sur 2006-2007 ont montré les acquis du Val d'Adour en matière d'organisation locale mais aussi les marges de progrès qu'il a pour les conforter et pour progresser vers une organisation locale appropriée par tous, dynamique et participative de façon pérenne.

Il s'agira notamment pour le Pays du Val d'Adour :

- d'une part, de s'inscrire dans une démarche de diffusion des principes du développement durable et dans une stratégie d'amélioration continue. Le sens même d'un Agenda 21 est de susciter une prise de conscience, individuelle et collective, de notre responsabilité face aux finalités du développement durable. Cette prise de conscience doit ensuite se traduire en actes et préparer au changement des pratiques. Pour être effectif, ce changement doit être évaluable. Des outils doivent donc être élaborés pour appuyer ce changement (critères de sélection des projets, dispositif de suivi/évaluation, capitalisation) ;
- d'autre part, d'apporter des réponses aux interrogations locales sur le fonctionnement, les activités et le rôle du Pays. Les différentes évaluations ont dégagé quelques points sur lesquels des marges de progression sont tout à fait possibles, en vue d'une amélioration générale du fonctionnement du Pays (vie territoriale, communication...).

Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21 local, le Pays va mener, au deuxième trimestre 2008, une réflexion sur les améliorations de l'organisation locale, les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour les assurer (Charte de la vie territoriale, dispositif de suivi et d'évaluation, information, etc.).

Aussi, vous trouverez ici les quelques principes sur lesquels l'organisation des partenariats locaux s'appuiera et dont les conditions et les modalités de mise en œuvre seront ultérieurement affinées.

### **1. Les outils de participation et les principes de co-décision :**

Depuis sa création le Pays du Val d'Adour a accordé une attention particulière à la participation des acteurs locaux, notamment grâce à la création d'instances, d'outils et de lieux dédiés à ce dialogue entre acteurs.

Le Pays du Val d'Adour souhaite ainsi garantir les conditions de participation des acteurs locaux à la mise en œuvre de l'Agenda 21, à différents niveaux :

- **L'information de la population locale**

Il s'agira pour le Pays de mettre au courant la population locale des activités du Pays (dossiers soutenus, projets menés...) et des enjeux en Val d'Adour. Plusieurs outils pourront être dédiés à cette information (lettre, site internet, rencontres, etc.).

- **La consultation de la population locale**

Le Pays pourra également recueillir ponctuellement l'avis de tout ou partie des habitants du territoire sur des enjeux prédéfinis (enquête, schéma stratégique, étude thématique, etc.). Ici, l'habitant ne participera pas à la décision, il éclairera le décideur dans sa prise de position. Toutefois, le Pays s'engagera à informer des suites de la consultation, via ses outils d'information.

- **La concertation avec le Conseil de développement**

Il sera le niveau minimal d'implication du Conseil de développement, fondé sur un travail en commun des élus et des membres du Conseil de développement. Cela pourra notamment se traduire par la poursuite des commissions de travail mixtes réunissant les élus du GIP et les membres du conseil de développement.

- **La co-décision avec le Conseil de développement**

Le Pays du Val d'Adour a d'ores et déjà, grâce à la mise en œuvre du programme LEADER+, une véritable expérience du partenariat public-privé de co-décision. Le Pays souhaite dans le cadre de son Agenda 21 développer et étendre ce partenariat ; ce qui pourra se traduire à travers l'application du principe de co-décision dans l'étude des dossiers Pays.

Ainsi, la réflexion à venir conduira à préciser les dispositifs et les outils à mettre en place pour garantir la participation des acteurs locaux, à ces différents niveaux d'implication, en évitant la multiplication des instances et en privilégiant le principe de co-décision.

## 2. La mise en place d'un système d'évaluation et de suivi permanent

Dans ce domaine, le Pays du Val d'Adour a d'ores et déjà une expérience réelle de la pratique de l'évaluation des politiques et des programmes qu'il met en œuvre. Cette pratique notamment mise en œuvre dans le cadre des projets européens reste à généraliser et à améliorer.

Les débats engagés autour des travaux d'évaluation depuis 2006 et les exigences d'une démarche d'Agenda 21 ainsi que les dispositifs des politiques territoriales ont pointé la nécessité de déployer un dispositif de suivi et d'évaluation permanent.

Sans préjuger des résultats des travaux qui seront menés au cours des prochains mois pour définir ce dispositif, certains principes sont d'ores et déjà identifiés :

- **Elaboration du dispositif** : elle s'effectuera dans le cadre d'une démarche participative et pédagogique dans le souci d'en faire un véritable outil de gestion du projet de territoire, approprié par les principaux acteurs du Pays (élus, conseil de développement, techniciens). Le dispositif de suivi et d'évaluation portera également sur l'organisation locale et son fonctionnement.
- **Organisation du dispositif** : le fonctionnement de ce dispositif de suivi et d'évaluation sera confié à une commission composée à minima d'élus et de membres du Conseil de Développement. Cette même commission pourrait être en charge du projet de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques sur le territoire et vers l'extérieur. Enfin, la dimension diffusion des résultats de l'évaluation sera une composante à part entière de l'organisation du dispositif d'évaluation (mise en ligne sur Internet, lettre, rencontres...).
- **Outils du suivi et de l'évaluation** : des outils de suivi et d'évaluation simples et faciles d'utilisation devront être élaborés (indicateurs d'évaluation, tableaux de bord, fiches-étapes...). De même, l'élaboration et la diffusion auprès des porteurs de projet de grilles d'accompagnement pour la définition des projets et d'évaluation des projets achevés pourront alimenter ce dispositif.

Au cours de ce travail, une attention particulière sera portée au déploiement du système d'indicateurs qui devra à la fois répondre au suivi et à l'évaluation des programmes du Pays (notamment au regard des finalités du développement durable) et être cohérent avec les systèmes d'indicateurs des collectivités territoriales partenaires (départements, régions) elles-mêmes engagées dans des Agenda 21 locaux.

Les travaux à venir devront donc définir l'organisation et les outils à mettre en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation de la convention territoriale dans sa globalité (projets soutenus et mis en œuvre, organisation locale...) mais aussi de garantir les conditions de sa diffusion auprès des acteurs locaux et des partenaires.

## 3. Le dispositif d'ingénierie

Comme présenté précédemment, il repose principalement sur :

- **la SEMADOUR**, instance technique du Pays. Elle assure à ce titre des fonctions d'accompagnement des porteurs de projet, de montage de dossiers et de candidature pour des appels à projets, de portage de certains projets européens, d'animation de réunions et de réseaux d'acteurs locaux, de veille sur les nouvelles procédures et programmes, d'information, de communication, mise en réseau du territoire et participation à des réseaux techniques, etc. ;
- **le réseau des "animateurs Pays"**, rassemblant les techniciens des Communautés de Communes composant le Pays. Il est pour sa part l'interface entre l'instance technique du Pays et les communautés de communes qui le composent. C'est un espace d'échanges réciproques d'informations, de coordination, de création d'une culture commune, etc.

Il s'agira notamment au cours des prochaines années de renforcer le réseau des animateurs Pays afin de garantir la bonne circulation de l'information et la coordination des actions engagées sur le territoire.

L'accompagnement des porteurs de projet fera également l'objet d'une attention particulière afin de diffuser auprès d'eux les principes de développement durable et de garantir la qualité des actions qui seront engagées sur le Val d'Adour (information, dossier de candidature, grille d'analyse et notice explicative...).

Ce dernier point sera notamment approfondi au cours des prochains mois dans le cadre d'une démarche pédagogique à l'attention des acteurs locaux et en lien avec l'élaboration du dispositif de suivi évaluation.

De plus, consciente que les compétences locales en matière d'ingénierie doivent s'inscrire dans une dynamique collective et d'ouverture pour être renforcées, la Semadour participe activement à de multiples réseaux. Ceux-ci se situent à des échelles différentes :

- départementale (réseau des Agents de Développement créé et animé depuis plusieurs années par le Conseil Général des Hautes Pyrénées),
- régionale (MIPYDEL réunissant la majorité des territoires organisés de Midi Pyrénées, Forum des Territoires animé par PQA en Aquitaine, mise en place récente des Réseaux Ruraux Régionaux dans le cadre du FEADER)
- ou encore nationale (réseau LEADER, Réseau Rural National).

Ces dispositifs d'échanges et de capitalisation sont essentiels au Pays du Val d'Adour pour partager et s'enrichir d'expériences.

## **II. Les dispositifs de mise en œuvre au titre de la convention territoriale**

Conformément à la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée par l'Etat, la Région et les Départements de Midi Pyrénées le 18 décembre 2007, il est prévu la mise en place de dispositifs de pilotage, de concertation et de programmation.

Pour ce qui concerne la Région Aquitaine, celle-ci sera associée aux instances territoriales de pilotage et de concertation constituant le seul niveau nécessaire avant programmation.

### **A. Le comité territorial de concertation et de pilotage :**

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional Midi Pyrénées, le Conseil Régional Aquitaine, le Conseil Général des Hautes Pyrénées, le Conseil Général du Gers, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, le GIP ADT Euradour, ainsi qu'un représentant du Conseil de Développement.

Le Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par le GIPADT Euradour. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité territorial.

### **B. Le comité des financeurs :**

Ce Comité est composé à parité de représentants de l'Etat, de la Région Midi Pyrénées, du Conseil Général des Hautes Pyrénées, du Conseil Général du Gers. Il peut convenir d'associer en tant que de besoin d'autres partenaires et d'auditionner toute personnalité qualifiée.

Le secrétariat du Comité est assuré par les services des Conseils Généraux concernés en liaison avec ceux de l'Etat et de la Région Midi Pyrénées.

Il est chargé de coordonner et de stabiliser les propositions des plans de financement des programmes opérationnels annuels qui seront ensuite soumis à l'examen des instances décisionnelles de chacun des signataires de la présente convention.

Ce Comité peut examiner des projets d'envergure exceptionnelle n'émanant pas des territoires éligibles au titre de la présente convention.